



HAL
open science

Master Droit français et étranger

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit français et étranger. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029490

HAL Id: hceres-02029490

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029490>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit français et étranger

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit français et étranger

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006055

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

La formation permet la délivrance de doubles diplômes sur la base de conventions conclues avec les universités suivantes : Cornell University et Columbia University aux Etats-Unis, Université de Complutense en Espagne, Université de Florence en Italie, Université de Cologne en Allemagne et le King's College au Royaume-Uni.

Présentation de la mention

La mention *Droit français et étranger* s'inscrit dans un cursus de quatre ans d'apprentissage en parallèle du droit français et du droit d'un pays partenaire du programme. Deux ans sont effectués à l'étranger (Etats-Unis, Espagne, Italie, Allemagne et Royaume-Uni) puis deux ans en France, la seconde année en France correspondant à la première année de master (M1). A l'issue de la formation, l'étudiant obtient un double diplôme, le M1 français et le diplôme étranger correspondant, excepté pour l'Italie où une cinquième année est nécessaire pour obtenir la co-diplômation, raison pour laquelle la mention propose la seconde année de master (M2) correspondante.

La mention réunit cinq M1 : *Droit français et américain*, *Droit français et espagnol*, *Droit français et italien*, *Droit français et allemand* et *Droit français et anglais*, et une seule spécialité de M2 *Droit comparé et européanisation du droit, filière franco-italienne*.

Ces différentes formations poursuivent un objectif commun : former des juristes connaissant aussi bien le système juridique français que le système juridique du pays partenaire et ayant les compétences linguistiques correspondantes, de façon à pouvoir accéder à des carrières internationales.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Un projet pédagogique commun n'apparaît pas au stade de la mention mais se déduit de l'analyse des différents M1 qui y sont proposés et présentés de façon autonome. Il s'agit de réaliser des doubles formations en droit français et dans l'un des droits étrangers des universités partenaires afin de former des juristes polyvalents dans ces deux droits. A l'issue de la formation, les étudiants bénéficient d'un double diplôme. A ce titre, ne sont concernés pour l'accès en M1 que les étudiants ayant suivi la licence correspondante, excepté pour le M1 *Droit français et américain* qui prévoit des dérogations pour des diplômes jugés équivalents. La mention ne propose qu'une spécialité de M2, continuité du M1 *Droit français et italien*, qui est nécessaire pour l'obtention du double diplôme en Italie. Le M1 est la seconde des deux années suivies en France. Il s'agit donc d'un diplôme de droit français organisé dans une perspective plutôt généraliste même si par le jeu d'un choix d'options les étudiants peuvent acquérir une certaine spécialisation. Chaque M1 propose sa maquette, ce qui tient sans aucun doute aux impératifs posés par l'université partenaire, mais il apparaît qu'un grand nombre de matières est présent dans tous les M1. Cela aurait pu conduire à réfléchir à la mise en place d'une structure commune pour les M1, ce qui permettrait de donner une cohérence globale à la mention, de mieux gérer les mutualisations peu explicitées dans le dossier. Cela permettrait également de développer des initiatives en termes d'acquisition de compétences additionnelles et transversales et de compétences préprofessionnelles qui font défaut dans la mention. On doit toutefois relever que ce type de formation organisé sur quatre années ne cadre pas avec les impératifs du dispositif licence - master - doctorat (LMD), ce qui ne retire rien à leur qualité en tant que M1.

La mention ne semble pas avoir d'équivalent, et ce d'autant que les universités partenaires sont prestigieuses et que les relations avec l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne sont anciennes (la convention avec le King's College a été conclue il y a 35 ans par le Pr. Tunc) et suivies. Elle est un atout majeur singularisant l'offre de formation de l'Université Paris 1 et asseyant son ouverture à l'international. Sur le plan national, on peut regretter que trop peu d'efforts soient faits pour l'adossement de la mention à la recherche qui, si elle n'est pas fondamentale dans ce type de cursus serait tout de même un atout et, surtout, pour l'adossement aux milieux socio-professionnels. Seules quelques initiatives ponctuelles sont relevées pour les M1 *Droit français et italien* ou *Droit français et allemand* mais rien n'est organisé au stade de la mention.

Le nombre d'étudiants recrutés est relativement restreint et variable (de trois à six pour le M1 *Droit français et américain* à cinquante pour le M1 *Droit français et allemand*) malgré l'importance du nombre des dossiers pour certains M1. Le dossier ne fournit que des indications très vagues à l'égard du devenir des étudiants. Il semble étonnant de ne pas disposer de ces informations au regard de leur faible nombre.

Cette dernière remarque doit être mise en lien avec le pilotage de la mention qui est déficient. Chaque M1 est organisé par son directeur et, plus largement, chaque cursus est organisé par un directeur des études en lien avec le pays concerné. Si ce lien France-étranger est indispensable, il ne retire en rien l'intérêt de développer des politiques communes au stade de la mention de master, soit entre tous les M1. Ce type de dispositif aurait permis d'éviter les carences du dossier en termes de devenir des étudiants, de développements de liens avec les milieux socio-professionnels, d'évaluation des enseignements par les étudiants, d'harmonisation des modalités pédagogiques. Tous ces points font défaut dans le dossier. Les outils d'insertion professionnelle (fiche RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles, et annexe descriptive du diplôme, ADD) sont peu exploitables.

- Points forts :

- La formation constitue le terme d'un parcours d'échange avec des universités étrangères.
- Elle permet d'acquérir une double compétence en droit français et dans un droit étranger.
- Le programme repose sur des conventions conclues avec des universités prestigieuses avec lesquelles les relations sont pérennes.
- Le programme pédagogique en M1 est important et solide.

- Points faibles :

- Quatre M1 ne sont pas suivis d'un M2.
- Pilotage déficient au niveau de la mention.
- Le dossier est construit sur une confusion entre mention et spécialités.
- L'analyse du devenir des diplômés est trop imprécise.
- Le dossier est peu renseigné et confus dans l'ensemble.



Recommandations pour l'établissement

Un pilotage devrait être mis en place au stade de la mention. Les diplômés ont suffisamment de points de rencontre pour que des politiques communes soient développées.

L'affichage de l'absence de diplôme de « master » délivré par l'établissement autour de quatre formations devrait être plus clairement indiqué aux étudiants.

Une attention plus soutenue pourrait être portée aux questions d'autoévaluation et d'évaluation de la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit comparé et européenisation du droit, filière franco-italienne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et Université de Florence.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Universita degli studi di Firenze.

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité à finalité indifférenciée, co-habillée avec l'Universita degli studi di Firenze, afin que les étudiants ayant suivi la première année de master (M1) *Droit français et italien* puissent, selon la réglementation italienne, obtenir leur *Laurea di Giurisprudenza* et soutenir une *Tesi di Laurea* pour obtenir le grade de « Laurea ».

La spécialité propose d'acquérir une compétence accrue par rapport à la formation acquise en droit italien et français en renforçant la dimension comparatiste et professionnelle. Elle permet une ouverture sur la *common law* et sur le droit européen de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de ce diplôme conjoint, la spécialité est organisée en un premier semestre dédié aux cours délivrés par des enseignants français et italiens et un second semestre consacré à un stage professionnel de minimum deux mois et à la soutenance de la *Tesi di Laurea* à Florence.

- Appréciation :

Si l'existence de la spécialité a été dictée par la réglementation italienne, l'équipe pédagogique a su créer un projet pédagogique cohérent poursuivant la formation en droit français et italien mais ouvrant également plus largement vers le droit comparé et le droit européen. Le programme est bien construit et cadre parfaitement avec la finalité indifférenciée que la spécialité se propose d'adopter en prévoyant un stage d'une durée minimum de deux mois, la création d'un séminaire de pratique juridique et la rédaction de la *Tesi di Laurea* en langue italienne.

Parce qu'elle est unique en France, la spécialité devrait être attractive mais elle est réservée aux diplômés du M1 *Droit français et italien* dont le nombre est en progression. L'insertion professionnelle des diplômés est peu renseignée dans le dossier, aucun chiffre n'est avancé, quelques-uns poursuivent en doctorat, d'autres se tournent vers la profession d'avocat. L'effectif aurait dû permettre un suivi des étudiants.

Les données sur le pilotage de la spécialité sont indigentes et ne permettent pas d'en livrer une appréciation. D'une manière générale, le dossier manque fortement de données sur des points importants de la spécialité (comme sur le nombre de candidats, l'insertion professionnelle des diplômés, les modalités pédagogiques...)

- Points forts :

- L'obtention d'un double diplôme de droit français et italien.
- Il s'agit de la seule formation délivrant un tel diplôme en France.
- Un bon équilibre a été trouvé entre recherche et professionnalisation.
- La formation propose une ouverture vers le droit comparé d'autres pays et le droit européen.

- Points faibles :

- Il n'y a pas d'analyse du devenir des diplômés.
- Le pilotage de la spécialité n'est pas suffisamment renseigné.
- Faible association des étudiants ou anciens dans des conseils de perfectionnement.



Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire de préciser la place de la spécialité par rapport aux spécialités de la mention *Droit comparé*.

Il conviendrait d'organiser un suivi des étudiants, ce qui devrait être possible notamment au moyen de l'association des étudiants. De manière plus générale, le pilotage de la spécialité devrait être mieux organisé (conseil de perfectionnement...)

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46
FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr
racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 22 juillet 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

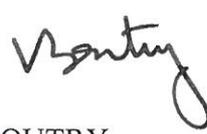
Objet : Evaluation des masters

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des masters pour la mention suivante :

- 6055– Droit français et étranger

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY
Le
Président

UNIVERSITÉ PANTHÉON - SORBONNE - PARIS 1